

RÈGLEMENT DE LA COURSE « AU CŒUR DE L'USINE »

À l'occasion des 70 ans de l'usine Renault Trucks de Blainville-sur-Orne, RENAULT TRUCKS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 99 route de Lyon, 69800 Saint-Priest, organise **le samedi 19 septembre 2026** une course à pied au sein du site industriel Renault Trucks & Volvo Trucks de Blainville-sur-Orne.

Baptisée « Au cœur de l'usine », cette course propose au grand public deux parcours de 5 km et 10 km permettant de découvrir le site industriel autrement, avec des passages en extérieur et une traversée des ateliers de production.

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

I. ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

L'événement se déroulera le samedi 19 septembre 2026 au sein du site Renault Trucks & Volvo Trucks de Blainville-sur-Orne.

Deux épreuves sont proposées.

Course de 5 km :

- Départ : 9h00
- Parcours non mesuré officiellement
- Épreuve non chronométrée officiellement
- Aucun classement sportif officiel
- Traversée de plusieurs espaces et ateliers de production
- Ravitaillement à l'arrivée uniquement
- Nombre maximal de participants : 500 coureurs
- Âge minimum : 16 ans

Course de 10 km :

- Départ : 10h30
- Parcours non mesuré officiellement
- Épreuve non chronométrée officiellement
- Aucun classement sportif officiel
- Traversée de plusieurs espaces et ateliers de production
- Ravitaillement à l'arrivée uniquement
- Nombre maximal de participants : 500 coureurs
- Âge minimum : 16 ans

Les parcours sont définis et balisés par l'organisation. Ils pourront être modifiés pour des raisons de sécurité, d'organisation ou en fonction des contraintes liées à l'activité du site industriel.

II. VILLAGE COUREURS

Une zone "Village des coureurs" sera disponible le jour de la course :

- Ouverture du village coureurs : 7h30
- Accès uniquement sur inscription préalable
- Consigne pour déposer vos affaires.
- Animations proposées sur place, échauffement réalisé par l'Orange Bleu, exposition sur l'histoire du site, photobooth
- Un ravitaillement à la fin de chaque course
- Sanitaires à disposition
- Fontaines à eau
- Capacité maximale définie : 1 000 coureurs

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La course est ouverte aux personnes âgées de 16 ans minimum au jour de l'événement.
- Les participants doivent être en mesure de pratiquer une activité physique et nous transmettre obligatoirement le PPS lors de l'inscription.
- Les participants mineurs doivent fournir un justificatif avec l'autorisation de leur représentant légal.
- Les justificatifs demandés sont à déposer lors de l'inscription sur la plateforme dédiée.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription dont le dossier serait incomplet ou ne respecterait pas les conditions de participation.

IV. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 10 septembre 2026 à 10h30, dans la limite de 1 000 dossards disponibles.
- Les inscriptions sont réalisées exclusivement via la plateforme BilletWeb.

- L'inscription est nominative. Chaque dossard est attribué à une personne déterminée et ne peut être cédé ou transmis à une autre personne sans l'accord préalable de l'organisation.
- Toute personne participant à l'épreuve doit être inscrite et disposer d'un dossard correspondant à son identité.
- L'organisation pourra procéder à des contrôles avant ou pendant l'événement afin de vérifier la concordance entre l'identité du participant et son inscription.
- Tout dossier incomplet, non conforme ou ne répondant pas aux conditions de participation pourra être refusé.

V. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont fixés à :

- 5 € pour la course de 5 km ;
- 10 € pour la course de 10 km.

Le paiement est effectué au moment de l'inscription en ligne.

En cas de désistement ou de non-participation du coureur, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

VI. RETRAIT DES DOSSARDS ET ACCÈS AU SITE

Les dossards sont à retirer le samedi 19 septembre 2026 à partir de 7h30, au niveau du restaurant d'entreprise, bâtiment T.

Des permanences seront organisées pour les salariés de l'entreprise le mardi 15 et le mercredi 16 septembre de 10h30 jusqu'à 13h30 au restaurant d'entreprise.

Course de 5 km

Retrait des dossards à partir de 7h30.

Course de 10 km

Il est conseillé d'arriver 1h à l'avance, à partir de 9h30.

Le retrait du dossard par une autre personne pourra être autorisé sous réserve d'un justificatif d'identité et d'une attestation sur l'honneur.

Pour des raisons de sûreté et de sécurité, des contrôles des inscriptions, des personnes et des effets personnels pourront être effectués avant l'accès au site.

L'accès au site pourra être refusé à toute personne ne respectant pas les conditions d'accès ou refusant de se soumettre aux contrôles prévus par l'organisation.

L'accès aux zones de course est réservé aux participants disposant d'un dossard valide.

L'accès à la fan zone est réservé aux accompagnateurs préalablement inscrits.

VII. PARCOURS ET CONDITIONS DE COURSE

Les parcours de 5 km et 10 km se déroulent au sein du site Renault Trucks & Volvo Trucks de Blainville-sur-Orne.

Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et respecter les indications données par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de :

- quitter le parcours balisé ;
- pénétrer dans une zone interdite ou non accessible au public ;
- toucher aux pièces ;
- franchir une barrière, une clôture ou un dispositif de sécurité ;
- s'approcher des machines, équipements ou installations de production ;
- modifier ou déplacer les dispositifs de balisage ;
- emprunter un itinéraire différent de celui défini par l'organisation.

Le parcours n'est pas mesuré officiellement.

Les épreuves ne font pas l'objet d'un chronométrage officiel et aucun classement sportif officiel ne sera établi.

VIII. TEMPS MAXIMUM

Afin de respecter les contraintes d'organisation et de sécurité du site industriel, un temps maximum est fixé pour chaque épreuve :

- 5 km : 55 minutes
- 10 km : 1h25

Les participants dépassant le temps maximum pourront être invités à quitter le parcours ou à suivre les indications données par l'organisation.

Un coureur balai sera présent à la fin des courses.

IX. SÉCURITÉ SUR LE SITE INDUSTRIEL

La course étant organisée au sein d'un site industriel, chaque participant et accompagnateur doit porter une attention particulière aux consignes de sécurité.

Les participants et accompagnateurs s'engagent à respecter strictement :

- les consignes données par l'organisation ;
- les consignes des équipes de sécurité et de secours ;
- les panneaux et signalétiques présents sur le site ;
- les barrières, clôtures et dispositifs de protection ;
- les cheminements définis pour l'événement ;
- les restrictions d'accès aux différentes zones de l'usine.

Il est strictement interdit de pénétrer dans une zone non autorisée, de s'approcher des équipements industriels.

Tout comportement susceptible de mettre en danger le participant, les autres participants, les salariés, les accompagnateurs, les équipes d'organisation ou les installations pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'événement.

L'exclusion pourra intervenir sans remboursement des frais d'inscription.

Les participants doivent rester attentifs à leur environnement et aux éventuelles consignes données pendant la course.

X. ASSISTANCE ET SECOURS

- Un dispositif de secours sera mis en place par l'organisation en fonction des caractéristiques de l'événement et des besoins identifiés avec les services compétents.
- Les participants doivent immédiatement signaler à l'organisation ou aux équipes de secours toute situation susceptible de présenter un danger pour eux-mêmes ou pour une autre personne.
- En cas d'urgence, les services de secours compétents pourront intervenir et prendre toute mesure nécessaire à la prise en charge de la personne concernée.
- Tout participant victime d'un malaise, d'une blessure ou rencontrant une difficulté pendant l'épreuve doit interrompre sa course et se signaler auprès d'un membre de l'organisation.
- Chaque participant est invité à s'assurer, avant l'épreuve, que son état de santé lui permet de participer à la course.

XI. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

- L'organisateur souscrit les assurances nécessaires à l'organisation de l'événement, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

- L'assurance responsabilité civile de l'organisateur couvre les conséquences des dommages dont sa responsabilité pourrait être reconnue.
- Chaque participant est responsable de sa propre participation à l'épreuve et doit respecter les règles de sécurité ainsi que les consignes de l'organisation.
- Il est recommandé à chaque participant de vérifier qu'il bénéficie d'une assurance individuelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.
- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des pertes, vols, dégradations ou détériorations des effets personnels des participants ou accompagnateurs.
- Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur sur le site.

XII. RÉCOMPENSES ET PODIUMS

Les podiums et remises de récompenses auront lieu à proximité de la zone d'arrivée, dans le village des coureurs.

Des récompenses seront remises aux trois premiers coureurs de chaque course, selon les modalités définies par l'organisation.

Les horaires prévisionnels des podiums sont :

- 5 km : 10h00
- 10 km : 12h00

Ces horaires sont indicatifs et pourront être modifiés en fonction du déroulement de l'événement.

XIII. RÈGLES DE COMPORTEMENT

Chaque participant s'engage à adopter un comportement responsable et respectueux avant, pendant et après sa participation à l'événement.

Il s'engage notamment à :

- respecter les autres participants ;
- respecter les organisateurs, volontaires, et équipes de sécurité ;
- respecter les salariés et les personnes présentes sur le site ;
- respecter les bâtiments, installations et équipements de l'usine ;
- respecter les zones interdites et les restrictions d'accès ;
- respecter l'environnement ;
- utiliser les poubelles et points de collecte mis à disposition ;
- ne jeter aucun déchet sur le parcours ;
- respecter les consignes de tri ;
- respecter les consignes données par l'organisation et les services de sécurité.

Toute attitude agressive, dangereuse ou irrespectueuse pourra entraîner l'exclusion de l'événement.

Il est interdit de participer à l'épreuve sous l'influence d'une substance susceptible d'altérer les capacités physiques ou mentales du participant.

La consommation d'alcool ou de substances illicites est interdite dans le cadre de la participation à l'épreuve.

XIV. OBJETS ET ÉQUIPEMENTS INTERDITS

Pour des raisons de sécurité liées au site industriel, l'organisation pourra interdire l'introduction ou l'utilisation de certains objets ou équipements.

Sont notamment interdits, sauf autorisation expresse de l'organisation :

- les objets dangereux ou susceptibles de présenter un risque pour les personnes ou les installations ;
- les armes ;
- les dispositifs susceptibles de perturber le fonctionnement des installations ;
- les drones et dispositifs volants télécommandés ;
- tout équipement dont l'utilisation serait incompatible avec les règles de sécurité du site.

Les participants doivent respecter les éventuelles consignes complémentaires communiquées par l'organisation avant ou pendant l'événement.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours de la course.

XV. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisation souhaite inscrire l'événement dans une démarche responsable.

Chaque participant s'engage à limiter son impact environnemental en :

- limitant la production de déchets ;
- utilisant les points de collecte prévus ;
- respectant les consignes de tri ;
- ne jetant aucun déchet sur le parcours ;
- respectant les espaces et installations du site.

XVI. MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

Pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques, de contraintes liées à l'activité industrielle du site, de décision administrative, de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de :

- modifier les horaires ;
- modifier tout ou partie du parcours ;
- modifier les conditions d'accès au site ;
- interrompre une épreuve en cours ;
- reporter l'événement ;
- annuler l'événement.

Toute décision de modification, d'interruption, de report ou d'annulation sera prise en priorité au regard de la sécurité des participants, des accompagnateurs, des salariés et des équipes d'organisation.

Les participants seront informés des éventuelles modifications dans les meilleurs délais, par les moyens de communication disponibles.

En cas d'annulation ou de report, les modalités applicables aux frais d'inscription seront communiquées par l'organisateur, sous réserve des dispositions légales applicables.

XVII. DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'événement, des photographies et vidéos pourront être réalisées par l'organisateur ou par des personnes autorisées par celui-ci.

Dans les conditions précisées lors de l'inscription, le participant pourra être photographié ou filmé et son image pourra être utilisée pour assurer la communication et la valorisation de l'événement.

Les supports concernés peuvent notamment comprendre :

- les supports imprimés ;
- les sites internet ;
- les réseaux sociaux ;
- les supports audiovisuels ;
- les supports de communication internes ou externes liés à l'événement.

L'utilisation des images sera réalisée dans le respect de la dignité, de la vie privée et de la réputation des personnes concernées.

Pour les participants mineurs, les autorisations nécessaires sont recueillies auprès de leur représentant légal.

Les modalités précises d'utilisation des images et, le cas échéant, d'exercice des droits des personnes concernées sont présentées lors de l'inscription.

XVIII. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'événement.

Elles peuvent notamment être utilisées pour :

- gérer les inscriptions ;
- attribuer les dossards ;
- vérifier les conditions de participation ;
- assurer la sécurité des participants ;
- organiser l'accès au site ;
- communiquer les informations relatives à l'événement ;
- gérer les récompenses et les podiums ;
- assurer le suivi administratif de l'événement.

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les personnes concernées disposent des droits prévus par la réglementation applicable, notamment des droits d'accès, de rectification et, selon les conditions prévues par la réglementation, d'effacement, de limitation ou d'opposition.

Les modalités détaillées de traitement des données personnelles, les durées de conservation et les modalités d'exercice des droits sont précisées dans la politique de confidentialité accessible lors de l'inscription.

XIX. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la course « Au cœur de l'usine » implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Chaque participant s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement ainsi que les consignes communiquées par l'organisation, les équipes de sécurité et les services de secours.

Le non-respect du règlement ou des consignes de sécurité pourra entraîner l'exclusion du participant de l'événement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sécurité, d'organisation, de contraintes administratives ou réglementaires ou en raison de circonstances exceptionnelles.

Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des participants par les moyens de communication disponibles.